

Séance du 29 août 2016

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:15
Absents : ./.

Date de convocation : 19 août 2016
Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP représentée par Mireille ADAM,
Franck LANG Adjoints
Mmes et MM. Christophe BALL, Pascal MAILLET, François JANSEM, Muriel GAAB, Brigitte VACELET, Annette FLECK, Guillaume SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER, Antoine BURG, Christian SUSS, Mireille ADAM.

Absents : ./.

DELIC-053-2016 : Travaux mairie- école : avenants Lot 4

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°4 : Carrelage

Attributaire : entreprise DIPOL SA sise 1 rue de la batterie à 67118 Geispolsheim-Gare

Marché initial du 21 juin 2016 - montant : 2 141,18 € HT

Avenant n° 1 - montant : 407,88 € HT

Avenant n° 2- montant : 180,50 € HT

Nouveau montant du marché : 2 729,56 € HT

Objet : Mise en oeuvre d'une micro chape dans l'espace accueil mairie et réalisation d'un caisson cache tuyaux

- d'autoriser le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-054-2016 : Travaux mairie- école : avenant Lot 5

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°5 : Revêtements de sol souples

Attributaire : entreprise BDR SARL sise 4 rue Adam et Eve à 67400 Illkirch

Marché initial du 21 juin 2016 - montant : 4 568,63 € HT

Avenant n° 1 - montant : 586,05 € HT

Nouveau montant du marché : 5 154,68 € HT

Objet : Dépose, et repose d'un nouveau revêtement de sol pvc sur le dégagement et les 6 marches du couloir (y compris ragréage, primaire d'accrochage, nez de marche antidérapant)

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-055-2016 : Travaux mairie- école : avenant Lot 9

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°9 : Sanitaire - chauffage

Attributaire : entreprise Stoltz Micaël sise 17 rue du Général de Gaulle à 67250 Lampertsloch

Marché initial du 23 juin 2016 - montant : 2 410,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 3 191,00 € HT

Nouveau montant du marché : 5 601,00 € HT

Objet : Remplacement de 110ml de tubes cuivre, remplacement des fixations des radiateurs, dépose et remplacement de la conduite d'eau froide entre le sous- sol et le 1^{er} étage, mise en place d'un radiateur supplémentaire et modification des conduites

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-056-2016 : Régie cantine scolaire : participation des communes aux charges de la cantine scolaire

Le service de la cantine scolaire est mis en place pour accueillir à midi les enfants des communes d'Alteckendorf, d'Ettendorf et de Minversheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- dit que pour équilibrer les comptes annuels propres du service de la cantine scolaire, chaque commune s'engage à participer aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'enfants inscrits audit service

- accepte que les frais d'électricité, d'eau et de chauffage de la salle mise à disposition seront remboursés par Alteckendorf et Ettendorf à la commune de Minversheim selon un forfait qui sera déterminé après quelques mois de fonctionnement.

- d'autoriser le Maire à émettre les titres de recettes y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-057-2016 : Cantine scolaire : création de deux postes d'ATSEM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, la création de deux emplois d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1^{ère} classe à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à accompagner les enfants dans le bus, veiller au respect des règles d'hygiène par les enfants, servir les repas, assurer la propreté de la vaisselle et l'hygiène des locaux.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 10.85/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 342 indice majoré : 323.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 5° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Cette délibération annule et remplace la délibération n°49 du 25 juillet 2016

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-058-2016: Cantine scolaire : modifications liées au transport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la proposition de l'entreprise SAS autocars Mugler, pour le transport lié à la cantine scolaire pour un montant journalier de 90,07 € TTC, incluant le trajet retour vers Minversheim de l'ATSEM, après le dépôt des enfants à l'école d'Ettendorf.
- cette délibération annule et remplace la délibération n° du 25 juillet 2016

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-059-2016: Suppression et création de poste pour cause d'augmentation de la durée hebdomadaire de service

Suite à la création du service de la cantine scolaire et du fait que le travail de notre agent technique sera impacté, il y a lieu d'ajuster le temps de travail hebdomadaire de l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la suppression du poste permanent suivant au 31 août 2016 :
 - o adjoint technique 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de service de 8/35^{ème}
- décide la création du poste permanent suivant à compter du 1^{er} septembre 2016 :
 - o adjoint technique 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de travail de 10/35^{ème}
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-060-2016: Travaux mairie : mise en place de grilles sur soupiraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la mise en place de 3 grilles sur les soupiraux de la mairie afin de permettre une aération et ainsi éliminer au fur et à mesure l'humidité du sous sol du bâtiment.
- attribue les travaux à l'entreprise MSP d'Alteckendorf pour un montant de 630 € HT.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-061-2016: Subvention coopérative scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'attribution d'une subvention de 442 € pour classe de découverte de 4 jours à la Hoube organisée en novembre 2016 par les classes de Mme Hournat et de Mme Pereira, correspondant à la participation de 17 élèves de Minversheim. Elle sera versée sur le compte de la coopérative scolaire du RPI Alteckendorf-Minversheim sur présentation d'une attestation de participation précisant le nombre d'élèves concernés.
- attribue une subvention exceptionnelle de rentrée de 110 € à la coopérative du RPI Alteckendorf- Minversheim (USEP Alteckendorf)

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune.

(Vote : 3 abstentions, 12 voix pour)

DELC-062-2016: Subvention pour voyages scolaires

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, deux demandes de subventions formulées par le proviseur du LEGT Robert Schuman de Haguenau pour un voyage scolaire à Berlin du 1^{er} au 6 mai 2016 et pour un voyage en Angleterre du 23 au 28 mai. Cette demande concerne 2 élèves de Minversheim.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € pour Justine Lechner, domiciliée 8 rue du Faubourg, ayant participé au voyage en Angleterre,
- décide d'accorder une subvention de 32,50 € pour Océane Zaepfel, domiciliée 16 Rue du Faubourg, ayant participé au voyage à Berlin,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune.

(Vote : 3 abstentions, 12 voix pour)

DELC-063-2016: Subvention pour voyage scolaire

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par le trésorier de l'Association sportive du Collège Pasteur à Strasbourg pour la participation d'un élève de Minversheim aux Championnats de France UNSS de Cahors du 24 au 27 mai 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 26 € pour Aymeric Zaepfel, domicilié 16 Rue du Faubourg, ayant participé aux Championnats de France UNSS,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune.

(Vote : 3 abstentions, 12 voix pour)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux